**Le rôle des organisations rurales dans la protection sociale**

***Appel pour un INVENTAIRE des bonnes pratiques***

La protection sociale (PS) est un ensemble de mesures d'assistance sociale, d’assurance, de services financiers et sociaux, indispensables pour soulager la misère, la pauvreté et la vulnérabilité des petits exploitants et des travailleurs agricoles. Les gouvernements adoptent de plus en plus la PS comme une stratégie pour déclencher et soutenir la croissance agricole. Cependant, les institutions en charge de la PS dans les pays en développement ne sont pas toujours en mesure de satisfaire pleinement les besoins des pauvres ruraux. En particulier, ils ont du mal à assurer une **couverture** étendue pour toutes les régions touchées par la pauvreté et l'**inclusion** des plus pauvres citoyens[[1]](#footnote-2). En outre, l'OIT signale que les représentants des bénéficiaires, y compris les organisations rurales, devraient participer à la conception, la mise en œuvre et le suivi de la PS, au-delà de la consultation, afin que les services de PS soient pertinents et adéquates aux besoins des bénéficiaires[[2]](#footnote-3).

Les **Organisations rurales** sont conçues comme des groupes formels et informels de populations rurales agissant ensemble pour atteindre des objectifs socio-économiques convenus, améliorant leur accès aux intrants, aux services et aux marchés et fournissant un moyen de faire entendre leur voix. Les OR représentent aussi les petits exploitants ou travailleurs ruraux pauvres et vulnérables dont la subsistance dépend principalement des activités productives dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Ces membres sont les bénéficiaires potentiels des programmes de protection sociale.

Les Organisations rurales (OR) peuvent contribuer à fournir la PS en tant que fournisseurs de services pour 1) l'État, en effectuant des tâches au sein des systèmes nationaux de PS, à travers des mécanismes participatifs; et 2) leurs membres, en effectuant des pratiques collectives de gestion des risques et d'assistance mutuelle.

L’évaluation des programmes de PS se concentre rarement sur les **cadres institutionnels locaux** qui devraient être mis en place pour fournir une PS efficiente. En conséquence, la rare littérature existante est insuffisante pour comprendre la contribution effective et potentielle des OR dans la gamme des institutions qui sont ou devraient être impliqués. Cette étude vise à combler cette lacune en documentant les expériences et les bonnes pratiques des pays en développement, afin de produire des données pour la formulation de politiques. Cette étude est alignée avec l'objectif de la FAO d’accroître ses connaissances sur la PS et de fournir des informations sur la conception de systèmes de PS pour réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et la nutrition[[3]](#footnote-4), sous l’Objectif Stratégique 3 "Réduire la Pauvreté Rurale".

***Justification***

1. Les OR peuvent représenter les pauvres ruraux aux niveaux administratifs supérieurs et de plaidoyer pour leurs besoins, tout en ayant la possibilité d'exécuter des services au sein des systèmes nationaux de PS. Grâce à la mise en place de **mécanismes participatifs**, les ORs peuvent être approchées pour concevoir des programmes de PS et mettre en œuvre des tâches au sein de ces programmes (par exemple le ciblage, l'enregistrement, le suivi). La participation aux systèmes de PS peut prendre des formes différentes. La consultation peut se faire au travers de conseils / commissions / comités sociaux, incluant la participation des représentants des ORs. Les ORs sont responsables de veiller sur les erreurs d'inclusion et d'exclusion et d'informer les décideurs sur les besoins prioritaires en PS (par exemple, le cas de *Oportunidades* au Mexique). Dans certains cas, les conseils sociaux sont responsables de la surveillance des infrastructures et de la performance des activités (*Fome Zero* au Brésil). La collaboration des ORs se produit lorsque les gouvernements décident de leur confier certaines tâches, en fonction de leurs capacités et de leur potentiel pour améliorer certains aspects de la fourniture de PS. Par exemple, les ORs collaborent à des programmes d'approvisionnement local et institutionnel qui créent des marchés pour les petits exploitants pauvres et fournissent de la nourriture aux enfants dans les écoles (par exemple, le PAA au Brésil). Le ciblage communautaire est couramment utilisé pour améliorer la transparence et la responsabilité des processus de ciblage, mais il peut être entravé par des structures locales de pouvoir et la stigmatisation contre certains groupes (par exemple les femmes, les personnes handicapées, les groupes indigènes). Dans certains cas, les gouvernements ont opté pour la délégation aux organisations communautaires pour la gestion autonome de transferts monétaires communautaires, tout en fournissant un soutien consultatif ainsi que la supervision générale (par exemple, les programmes PNPM en Indonésie et le TASAF en Tanzanie).
2. Les ORs ont également leurs propres pratiques collectives pour appuyer leurs membres dans la prévention et la gestion des risques, la stabilisation de leurs revenus ainsi que de leur alimentation. Ces pratiques collectives, remplissant des fonctions de PS, existent mais sont souvent ignorées par les politiques nationales de PS. Inversement, les gouvernements pourraient s’appuyer sur les filets de protection existants, utilisant et / ou complétant leurs structures au lieu de les substituer. Ce qui suit peut servir d'exemple. Les **organisations de micro-assurance** ont la fonction d'aider les populations rurales à faire face aux chocs et crises, prévenir la perte ou la réduction de leurs revenus, sauver des vies en cas de chocs graves. Leurs services incluent des systèmes d'indemnisation couvrant la perte de biens personnels, les mauvaises récoltes, la santé, la mort, la protection du crédit, et la fourniture d'abris[[4]](#footnote-5). Les **organisations de microfinance**, par exemple les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), offrent des possibilités d'accès à la liquidité indispensable pour maintenir ou commencer des activités productives pour les citoyens vulnérables, souvent exclus du système bancaire formel. Les **organisations paysannes** (OPs), y compris les organisations des producteurs et les coopératives agricoles, les **organisations de commerçants** et **des transformateurs de produits** établissent des arrangements collectifs avec plusieurs fonctions: la stabilisation des prix (réserves de céréales et warrantages), la promotion de la production à travers des fonds rotatifs et l'augmentation des revenus (marchés d’approvisionnement locaux). Ils conduisent également des programmes de micro-assurance se concentrant sur des produits ou élevage spécifiques. Plusieurs **groupes informels** de pauvres ruraux ne sont pas officiellement enregistrés par des politiques et des lois nationales, mais font partie intégrante des structures sociales des communautés locales. Dans certains cas, ces groupes offrent un accès à la liquidité pour les membres de la communauté en cas de catastrophe ou d'un besoin, pour résister aux chocs ou pour démarrer activités de subsistance. Ils peuvent prendre la forme de plans d'épargne et de prêts communautaires, comme les Associations d'Épargne et de Crédit Rotatives (ROSCAs), les Associations d'Épargne et de Crédit Accumulée (ASCAs), les Associations d'Épargne et de Prêt de Village (les VSLAs), ou fournir des services sociaux de base (par exemple les associations d’enterrement, les groupes de logement commun).

En regardant au sens large les mandats des ORs, le risque est de fausser la nature de la PS, en incluant toutes les pratiques de promotion de moyens de subsistance. Pour cette raison, **nous allons nous référer à la PS où les pratiques répondent strictement à des situations de pauvreté et de vulnérabilité, c’est à dire quand, si ces pratiques n‘avaient pas été mises en place, les bénéficiaires ciblés ne seraient pas en mesure de subvenir à leurs besoins de base (nourriture, santé, logement, éducation de base), ou ils seraient sérieusement risqués d‘être exposés à de telles situations**.

L'inventaire répond à l'intérêt spécifique de parvenir à une meilleure compréhension des solutions locales pour fournir une PS aux pauvres ruraux. Il permettra d'accroître les connaissances de la FAO et de mieux informer les gouvernements et d'autres praticiens du développement sur les politiques et interventions promouvant une variété d'arrangements locaux. Enfin, il constituera un produit à côté de la publication de FAO, l’État de l'Alimentation et l'Agriculture (SOFA), dédiée à la protection sociale en 2015[[5]](#footnote-6).

***Objectifs et audience***

OBJECTIFS - L'objectif principal de l'inventaire est de **construire une base de connaissances sur le rôle actuel et potentiel des OR dans la PS**. Cet objectif sera atteint en fournissant une large collection de bonnes pratiques qui capture: (i) des mécanismes participatifs dans les systèmes nationaux de PS où les ORs ont un rôle consultatif, collaboratif ou décisionnel; et (ii) des pratiques collectives de gestion des risques fournies par les ORs. L'inventaire sert également à **inspirer et mobiliser des ressources pour conduire des analyses approfondies au niveau de pays**. Ces analyses sont indispensables pour obtenir des données et des principes directeurs sur les arrangements institutionnels locaux sur lequel des systèmes efficaces de PS peuvent être construits. L'inventaire alimentera le débat sur la promotion d'une **plus grande implication des parties prenantes concernées par la PS**, comme suggéré par l'OIT. En particulier, cela devrait encourager les décideurs à mieux définir les rôles des ORs dans les politiques, lois et programmes de PS.

AUDIENCE - L'inventaire est conçu pour un accès et une utilisation facile des **décideurs**, **praticiens du développement**, **évaluateurs** et **bailleurs de fonds**. Ils pourront consulter l'inventaire pour reproduire et renforcer les bonnes pratiques, concevoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les politiques et les programmes de PS, qui tirent profit des avantages comparatifs des ORs, et d'évaluer la participation et la performance des ORs dans les programmes de PS qui reposent sur leur inclusion.

***Pourquoi participer ? – Livrables de l'inventaire***

L'inventaire sera publié en deux formats. Les pratiques seront documentées dans plusieurs **fiches d'information** publiées en ligne (sous la forme de courtes études de cas) contenant des informations techniques pour l'apprentissage et la potentielle réplication par la FAO et d‘autres praticiens. Les bonnes pratiques seront également analysées et synthétisées dans un **rapport** contenant une analyse générale des facteurs de succès, des risques, des défis et des leçons apprises. Le rapport contiendra également des recommandations générales pour les praticiens du développement, les décideurs, les évaluateurs et les bailleurs de fonds en vue de l'éventuelle adaptation et la réplication des bonnes pratiques.

Les candidats à l'appel ont la possibilité d'identifier, documenter, analyser et mettre en valeur leurs expériences qui contribuent à la construction d'une base de connaissances. L'inventaire constituera le point de rencontre pour les participants et autres acteurs intéressés pour partager leurs expériences et améliorer les pratiques. Il facilitera la mise en place de **consultations d'experts** et d’un **e-forum** électronique qui sera lié au réseau technique de la FAO sur la protection sociale.

***Méthodologie***

Cet appel à propositions est distribué aux unités techniques et aux bureaux décentralisés de la FAO, et à d’autres partenaires. Il contient deux annexes pour guider les candidats à documenter leur pratique. ANNEXE A se réfère à des mécanismes participatifs dans les systèmes de PS; ANNEXE B renvoie à des pratiques collectives de gestion des risques[[6]](#footnote-7). Cette phase sera suivie par la sélection, l'analyse et l'édition des pratiques, un processus de validation avec les participants, suivi d'une consultation ouverte sur un e-forum avec des experts et praticiens externes.

*Critères de sélection des organisations pertinentes (plus de détails dans les ANNEXES)*

* Les pratiques se réfèrent à un type d'organisation figurant dans le justificatif: les organisations de micro-assurance et de la microfinance; les organisations des producteurs, commerçants et transformateurs de produits; et les groupes informels. Les comités sociaux établis au sein des systèmes de PS et où les intérêts des populations rurales sont représentés doivent aussi être considérés.
* L'organisation doit être basée sur la participation des membres et montrer une régularité des réunions dans une certaine mesure.
* L'organisation opère dans les zones rurales et en faveur des petits exploitants ou travailleurs agricoles dont la subsistance dépend, dans une certaine mesure, de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

*Critères de sélection des pratiques pertinentes (plus de détails dans les ANNEXES)*

|  |  |
| --- | --- |
| ***Les mécanismes participatifs dans les systèmes de PS***   * La pratique se réfère à un ou plusieurs mécanismes participatifs de consultation, collaboration et dévolution du pouvoir de décision[[7]](#footnote-8). * Les membres pauvres et vulnérables sont représentés dans les mécanismes participatifs. | ***Pratiques collectives de gestion des risques***   * La pratique répond à une situation de pauvreté et de vulnérabilité. * La pratique remplit une ou plusieurs des fonctions suivantes: la réduction et la gestion des risques; la sécurité alimentaire; la stabilité des revenus; la fourniture de services essentiels (par exemple, la santé et l’éducation). |

Les participants seront invités à décrire et évaluer la pratique en suivant les instructions dans les annexes. L'évaluation est faite selon des critères de: efficacité; efficience; faisabilité technique; durabilité; équité/participation; reproductibilité et adaptabilité; sensibilité aux questions de genre. **Faiblesses par rapport à certains des critères ne signifient pas que la pratique n’est pas pertinente**. La bonne performance sur certains de ces indicateurs, ainsi que les raisons pour lesquelles la pratique n’opère sur autres indicateurs, pourrait contribuer au processus d'apprentissage.

***Qui peut postuler?*** L'appel est ouvert aux unités techniques de la FAO, aux bureaux décentralisés et d’autres partenaires de développement. Les partenaires du développement peuvent être: ORs, d'autres organismes internationaux (par exemple, le PAM, l'UNICEF, le FIDA, l'OIT, la Banque mondiale, l'UE et de l'UNRISD), les ONG, les organismes de charité, les organismes gouvernementaux, les administrations locales et les autres parties prenantes concernées. Vous êtes également cordialement invités à signaler toutes les autres expériences que vous jugez pertinentes pour cette étude, qui sont effectuées par vos partenaires et d'autres organisations locales.

Les bonnes pratiques peuvent être soumises en anglais, français et espagnol.

**NB: Veuillez utiliser des feuilles séparées (annexe A ou B) si vous souhaitez décrire plus d'une pratique collective de PS ou des mécanismes participatifs.**

1. HLPE, 2012. *Social protection for food security. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*. Rome: HLPE. [↑](#footnote-ref-2)
2. Conventions de ILO No. 102 and 128. [↑](#footnote-ref-3)
3. FAO, 2013b. FAO’s Work in Social Protection. Note endorsed by the 148th Session of the FAO Council (2-6 December 2013). Rome: FAO. [↑](#footnote-ref-4)
4. ICMIF, 2012. Sowing the seeds of mutual protection. *The ICMIF development magazine*, 10, p.1-38. [↑](#footnote-ref-5)
5. Pour plus d’informations: i) Vinci, I. et al, 2014. Local solutions to social protection - The role of rural organisations. Universitas Forum, 4 (1); and ii) Bernier, Q. & Meinzen-Dick, R., 2014. Networks for Resilience - The Role of Social Capital. Washington: IFPRI. (Bernier & Meinzen-Dick, 2014). [↑](#footnote-ref-6)
6. Les annexes sont adaptées du modèle: FAO. 2014. Good practices template. 5 pp. (also available at [www.fao.org/3/a-as547e.pdf](http://www.fao.org/3/a-as547e.pdf)). [↑](#footnote-ref-7)
7. Les organisations de la société civile sont aussi pertinentes pour cette étude. [↑](#footnote-ref-8)